FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

AGC FIX-IN TU (-T)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : AGC FIX-IN TU (-T)
Synonymes : AGC FIX-IN TU, peinture pour retouches Lacobel (T) and Matelac (T)
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)
Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Une peinture de retouche qui peut être appliquée pour réparer des petites griffes et/ou des trous dans la peinture

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

AGC Glass Europe Headquarters
Avenue Jean Monnet 4
B-1348 Louvain-la-Neuve
☎ +32 2 409 30 00
🖷 +32 2 672 44 62
msds@eu.agc.com

Fabricant du produit

AGC Glass Europe Headquarters
Avenue Jean Monnet 4
B-1348 Louvain-la-Neuve
☎ +32 2 409 30 00
🖷 +32 2 672 44 62
msds@eu.agc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):
+32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Flam. Liq.	catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit.	catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam.	catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
STOT SE	catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Skin Sens.	catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic	catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient: butane-1-ol; produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700); 2-métylpropane-1-ol.

Mention d'avertissement Danger

Phrases H

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.

© BIG vzw

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d' inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
xylène 01-2119488216-32	1330-20-7 215-535-7	10% <C<12.5%	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315	(1)(2)(10)	Constituant
éthylbenzène	100-41-4 202-849-4	3%<C<5%	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2; H373	(1)(2)(10)	Constituant
butane-1-ol 01-2119484630-38	71-36-3 200-751-6	3%<C<5%	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	(1)(2)(10)	Constituant
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 01-2119456619-26	25068-38-6 500-033-5	3%<C<5%	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	(1)(8)(10)	Constituant
2-métylpropane-1-ol	78-83-1 201-148-0	3%<C<5%	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	(1)(2)(10)	Constituant
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5 265-198-5	3%<C<5%	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	(1)(2)(10)	Constituant
acétate de n-butyle 01-2119485493-29	123-86-4 204-658-1	1%<C<3%	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	(1)(2)(10)	Constituant
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 265-199-0	1%<C<3%	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	(1)(10)	Constituant

AGC GLASS UNLIMITED

(1) Texte intégral des phrases H: voir point 16
(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires
(8) Limites de concentration spécifiques, voir point 16
(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Emmener la victime chez un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Irritation légère. Dépression du système nerveux central. Narcose.

Après contact avec la peau:

Picotement/irritation de la peau.

Après contact avec les yeux:

Corrosion du tissu oculaire.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Mousse polyvalente. Acide carbonique. Poudre BC.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités d'acide chlorhydrique.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Écran facial. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Écran facial. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le liquide répandu. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber liquide répandu dans matériaux tels que: sable/terre. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles. Ventilation insuffisante: appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver dans un endroit frais. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Ventilation au ras du sol. Conforme à la réglementation.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition, agents d'oxydation, acides (forts), bases (fortes).

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

UE

Éthylbenzène	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	100 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	442 mg/m³
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	200 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	884 mg/m³
Xylène, isomeres mixtes, purs	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	50 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	221 mg/m³
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	100 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	442 mg/m³

Belgique

AGC GLASS UNLIMITED

Acétate de n-butyle	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	150 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	723 mg/m³
	Valeur courte durée	200 ppm
	Valeur courte durée	964 mg/m³
Alcool isobutylique	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	50 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	154 mg/m³
Alcool n-butylique	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	20 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	62 mg/m³
Ethylbenzène	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	100 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	442 mg/m³
	Valeur courte durée	125 ppm
	Valeur courte durée	551 mg/m³
Xylène, isomères mixtes, purs	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	50 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	221 mg/m³
	Valeur courte durée	100 ppm
	Valeur courte durée	442 mg/m³

Pays-Bas

Ethylbenzeen	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	49 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	215 mg/m³
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	97 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	430 mg/m³
Xyleen (o-,m- en p-isomeren)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	48 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	210 mg/m³
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	100 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	442 mg/m³

France

Acétate de n-butyle	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	150 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	710 mg/m³
	Valeur courte durée (VL: Valeur non réglementaire indicative)	200 ppm
	Valeur courte durée (VL: Valeur non réglementaire indicative)	940 mg/m³
Alcool isobutylique	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	50 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	150 mg/m³
Alcool n-butylique	Valeur courte durée (VL: Valeur non réglementaire indicative)	50 ppm
	Valeur courte durée (VL: Valeur non réglementaire indicative)	150 mg/m³
Ethylbenzène	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	20 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	88.4 mg/m³
	Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	100 ppm
	Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	442 mg/m³
Xylènes, isomères mixtes, purs	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	50 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	221 mg/m³
	Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	100 ppm
	Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	442 mg/m³

Allemagne

2-Methylpropan-1-ol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	100 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	310 mg/m³
Butan-1-ol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	100 ppm

Butan-1-ol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	310 mg/m³
Ethylbenzol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	20 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	88 mg/m³
n-Butylacetat	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	62 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	300 mg/m³

UK

2-Methylpropan-1-ol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	50 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	154 mg/m³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	75 ppm
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	231 mg/m³
Butan-1-ol	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	50 ppm
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	154 mg/m³
Butyl acetate	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	150 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	724 mg/m³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	200 ppm
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	966 mg/m³
Ethylbenzene	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	100 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	441 mg/m³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	125 ppm
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	552 mg/m³
Xylene, o-,m-,p- or mixed isomers	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	50 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	220 mg/m³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	100 ppm
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	441 mg/m³

USA (TLV-ACGIH)

Butyl acetates, all isomers	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	50 ppm
	Valeur courte durée (TLV - Adopted Value)	150 ppm
Ethyl benzene	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	20 ppm
Isobutanol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	50 ppm
Kerosene/Jet fuels, as total hydrocarbon vapor	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	200 mg/m³ (P)
n-Butanol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	20 ppm
Xylene (all isomers)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	100 ppm
	Valeur courte durée (TLV - Adopted Value)	150 ppm

(P): Application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Allemagne

Butan-1-ol (1-Butanol) (Butan-1-ol (1-Butanol) (nach Hydrolyse))	Urin: expositionsende, bzw. schichtende	10 mg/g Kreatinin	5/2013 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der DFG
Butan-1-ol (1-Butanol) (Butan-1-ol (1-Butanol) (nach Hydrolyse))	Urin: vor nachfolgender schicht	2 mg/g Kreatinin	5/2013 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der DFG
Ethylbenzol (Mandelsäure + Phenylglyoxylsäure)	Urin: expositionsende, bzw. schichtende	300 mg/l	11/2012 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der DFG

USA (BEI-ACGIH)

Ethyl benzene (Sum of mandelic acid and phenylglyoxylic acid)	Urine: end of shift	0,15 g/g creatinine	Nonspecific - Intended changes

Ethyl benzene (Sum of mandelic acid and phenylglyoxylic acid)	Urine: end of shift	0,15 mg/g creatinine	

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
Butanol (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
Butyl acetate (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
Butyl Alcohol	OSHA	7
Camphor	OSHA	7
Ethyl Benzene (Hydrocarbons, Aromatic)	NIOSH	1501
Ethyl Benzene	OSHA	1002
Ethyl Benzene	OSHA	7
Isobutyl Alcohol (Alcohols Combined)	NIOSH	1405
Isobutyl Alcohol (Alcohols II)	NIOSH	1401
Isobutyl Alcohol	OSHA	7
Kerosene (Naphthas)	NIOSH	1550
n-Butyl Acetate (Esters I)	NIOSH	1450
n-Butyl Acetate	OSHA	1009
n-Butyl Alcohol (Alcohols Combined)	NIOSH	1405
n-Butyl Alcohol (Alcohols II)	NIOSH	1401
Petroleum Distillate (Naphthas)	NIOSH	1550
Petroleum Distillates Fractions	OSHA	48
Xylene (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

DNEL/DMEL - Travailleurs

xylène

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	77 mg/m³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	289 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	289 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	180 mg/kg bw/jour	

éthylbenzène

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	77 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	293 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	180 mg/kg bw/jour	

butane-1-ol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus systémiques – inhalation	310 mg/m³	

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	12.25 mg/m³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	12.25 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	8.33 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	8.33 mg/kg bw/jour	

2-métylpropane-1-ol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	310 mg/m³	

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DMEL	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	23.4 ng/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	3.25 mg/m³	

acétate de n-butyle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	300 mg/m³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	600 mg/m³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	300 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	600 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	11 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	11 mg/kg bw/jour	

AGC GLASS UNLIMITED

DNEL/DMEL - Grand public

xylène

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	14.8 mg/m³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	174 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	174 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	108 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	1.6 mg/kg bw/jour	

éthylbenzène

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	15 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	1.6 mg/kg bw/jour	

butane-1-ol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	55 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	3.125 mg/kg bw/jour	

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	3.571 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	3.571 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.75 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie orale	0.75 mg/kg bw/jour	

2-métylpropane-1-ol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – voie orale	25 mg/kg bw/jour	
	Effets locaux à long terme – inhalation	55 mg/m³	

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	42.4 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	10.2 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	2.1 mg/m³	

acétate de n-butyle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	35.7 mg/m³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	300 mg/m³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	35.7 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	300 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	6 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	6 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	2 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie orale	2 mg/kg bw/jour	

PNEC

xylène

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.327 mg/l	
Eau de mer	0.327 mg/l	
STP	6.58 mg/l	
Sédiment d'eau douce	12.46 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	12.46 mg/kg sédiment dw	
Sol	2.31 mg/kg sol dw	

éthylbenzène

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.1 mg/l	
Eau de mer	0.01 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	0.1 mg/l	
STP	9.6 mg/l	
Sédiment d'eau douce	13.7 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	1.37 mg/kg sédiment dw	
Sol	2.68 mg/kg sol dw	
Oral	0.02 g/kg alimentation	

AGC GLASS UNLIMITED

butane-1-ol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.082 mg/l	
Eau de mer	0.008 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	2.25 mg/l	
STP	2476 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.18 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.0178 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.015 mg/kg sol dw	

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.006 mg/l	
Eau de mer	0.001 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	0.018 mg/l	
STP	10 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.996 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.1 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.196 mg/kg sol dw	
Oral	11 mg/kg alimentation	

2-métylpropane-1-ol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.4 mg/l	
Eau de mer	0.04 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	11 mg/l	
Sédiment d'eau douce	1.52 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.152 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.0699 mg/kg sol dw	
STP	10 mg/l	

acétate de n-butyle

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.18 mg/l	
Eau de mer	0.018 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.981 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.0981 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.0903 mg/kg sol dw	
STP	35.6 mg/l	

AGC GLASS UNLIMITED

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles. Ventilation insuffisante: appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Masque à gaz avec filtre A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

b) Protection des mains:

Gants.

- matériaux appropriés (bonne résistance)

Caoutchouc nitrile, néoprène, viton, caoutchouc, PVC.

c) Protection des yeux:

Écran facial.

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide
Odeur	Odeur aromatique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Aucun renseignement disponible concernant la couleur
Taille des particules	Sans objet
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Inflammable
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	4.50 Pa.s ; 25 °C
Viscosité cinématique	3333 mm²/s ; 25 °C
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	118 °C
Point d'éclair	24 °C
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	> 1
Pression de vapeur	10 hPa ; 20 °C
Solubilité	L'eau ; insoluble
	Huiles/graisses ; soluble
Densité relative	1.35
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

9.2. Autres informations

Densité absolue	1350 kg/m³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les oxydants (forts) et avec les acides (forts)/bases (fortes).

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles. Ventilation insuffisante: appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, acides (forts), bases (fortes).

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités d'acide chlorhydrique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

AGC FIX-IN TU (-T)

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

xylène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à la méthode B.1 de l'UE	3523 mg/kg bw		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Dermal			catégorie 4			Annexe VI	
Inhalation (vapeurs)			catégorie 4			Annexe VI	

La classification de cette substance selon l'Annexe VI est discutable puisqu'elle ne correspond pas à la conclusion du test

éthylbenzène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		3500 mg/kg		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50		15432 mg/kg bw	24 h	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50		17.8 mg/l	4 h	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	

butane-1-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	2292 mg/kg bw		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Oral			catégorie 4			Annexe VI	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	3430 mg/kg bw	24 h	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL0	Équivalent à OCDE 403	> 17.76 mg/l air	4 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

La classification de cette substance selon l'Annexe VI est discutable puisqu'elle ne correspond pas à la conclusion du test

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 420	> 2000 mg/kg		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg	24 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL0	Autres	0.000008 ppm	5 h	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	

2-métylpropane-1-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Dermal	DL50	OCDE 402	2460 mg/kg bw		Lapin (femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation	CL50	Autres	24.6 mg/l air	4 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 420	> 5000 mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	Autres	> 2000 mg/kg bw	4 h	Lapin (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 5.28 mg/l	4 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

acétate de n-butyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 423	10760 mg/kg bw - 12789 mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	14112 mg/kg bw		Lapin (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	> 5000 mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 2000 mg/kg bw	24 h	Lapin (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 5610 mg/m³ air	4 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	LOAEL		4320 mg/m³ air	1 h	Humain (mâle)	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë en cas d'ingestion

Non classé pour la toxicité aiguë en cas de contact cutané

Non classé pour la toxicité aiguë en cas d'inhalation

Corrosion/irritation

AGC FIX-IN TU (-T)

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

xylène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Modérément irritant	Draize Test		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Modérément irritant	Draize Skin Test	24 h - 72 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	Irritant		4 h		Humain		

La classification de cette substance selon l'Annexe VI est discutable puisqu'elle ne correspond pas à la conclusion du test

éthylbenzène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Légèrement irritant			7 jours	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Modérément irritant		24 h	24 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

butane-1-ol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésions oculaires graves	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Irritant	Draize Skin Test		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	Irritant	Autres	7 h		Rat		

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant			24; 48; 72 heures; 8 jours	Lapin	Données insuffisantes, non concluantes	Administration unique
Peau	Irritant				Lapin	Données insuffisantes, non concluantes	

La classification de cette substance selon l'Annexe VI est discutable puisqu'elle ne correspond pas à la conclusion du test

2-métylpropane-1-ol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Oeil	Très irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Dermal	Modérément irritant	OCDE 404		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation	Irritant	Autres			Rat	Valeur expérimentale	

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	EPA OTS 798.4500		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Irritant	Autres	24 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

acétate de n-butyle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Dermal	Non irritant	Équivalent à OCDE 404		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	Équivalent à OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Exposition unique
Peau	Irritant	OCDE 404	4 h	1; 24; 48; 72; 168 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

Conclusion

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

AGC FIX-IN TU (-T)

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

xylène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 429			Souris	Valeur expérimentale	

éthylbenzène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Observation des humains		48; 72 heures	Humain	Données insuffisantes, non concluantes	

butane-1-ol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 406		24 heures	Cobaye	Read-across	

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Dermique (sur les oreilles)	Sensibilisant	OCDE 429			Souris (femelle)	Valeur expérimentale	

2-métylpropane-1-ol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Dermal	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 406		24 heures	Cobaye	Read-across	

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 406	24 h	24; 48 heures	Cobaye (mâle)	Valeur expérimentale	

acétate de n-butyle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 408			Cobaye	Valeur expérimentale	

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 406	6 h	24; 48 heures	Cobaye (mâle)	Valeur expérimentale	

Conclusion

Peut provoquer une allergie cutanée.

Non classé comme sensibilisant par inhalation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

AGC FIX-IN TU (-T)

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

xylène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	LOAEL	Équivalent à OCDE 408	150 mg/kg bw/jour	Foie	Prise de poids	90 jours (1x/jour)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	150 mg/kg bw/jour	Foie	Aucun effet	90 jours (1x/jour)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Essai de toxicité subchronique	≥ 3515 mg/m³		Aucun effet	13 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale

éthylbenzène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 407	75 mg/kg bw/jour	Foie	Aucun effet	28 jour(s)	Rat (masculin/féminin	Valeur expérimentale
Oral	NOAEL	OCDE 408	75 mg/kg bw/jour	Foie	Aucun effet	13 semaine(s)	Rat (masculin/féminin	Valeur expérimentale
Oral	LOAEL	OCDE 408	250 mg/kg bw/jour	Foie	Hypertrophie/atteinte du foie	13 semaine(s)	Rat (masculin/féminin	Valeur expérimentale
Inhalation	NOAEC	Équivalent à OCDE 412	800 ppm	Foie	Aucun effet	4 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Souris (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 453	250 ppm		Aucun effet	4 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	LOAEC	Équivalent à OCDE 453	75 ppm	Rein	Atteinte du tissu rénal	104 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale

En raison de différences dans le métabolisme, la pertinence pour l'homme en cas d'ingestion est mise en question

butane-1-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	Essai de toxicité subchronique	125 mg/kg bw/jour		Aucun effet	13 semaines (tous les jours)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEL	EPA OTS 798.2450	2.35 mg/l air		Aucun effet	13 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Read-across

GLASS UNLIMITED

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 408	50 mg/kg bw/jour		Aucun effet	14 semaines (tous les jours)	Rat (masculin/féminin	Valeur expérimentale
Dermal	NOAEL	OCDE 411	100 mg/kg bw/jour		Aucun effet systémique néfaste	13 semaines (3 fois/semaine)	Souris (mâle)	Valeur expérimentale

2-métylpropane-1-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral	NOAEL	OCDE 408	> 1450 mg/kg bw/jour		Aucun effet	90 jours (en continu)	Rat (masculin/féminin	Valeur expérimentale
Inhalation	NOAEL (P)	Directive 82-7 F	≥ 7.5 mg/l air		Aucun effet	17 semaine(s)	Rat (masculin/féminin	Valeur expérimentale

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral	NOAEL		750 mg/kg bw/jour			21 semaine(s)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale
Oral	LOAEL		1500 mg/kg bw/jour		Toxicité systémique	21 semaine(s)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale
Dermal	LOAEL	OCDE 410	0.01 ml/kg/jour	Peau	Irritation	4 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEL	Équivalent à OCDE 413	≥ 1000 mg/m³ air			90 jours (en continu)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 412	≥ 24 mg/m³ air			90 jours (en continu)	Rat (femelle)	Valeur calculée
Inhalation	NOAEC	Étude d'observation humaine	50 ppm	Système nerveux central	Aucun effet		Humain	Read-across

acétate de n-butyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Inhalation	NOAEC	EPA OTS 798.2450	500 ppm		Aucun effet systémique néfaste	13 semaines (tous les jours, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral	NOEL		< 500 mg/kg bw/jour	Rein	Aucun effet	4 semaines (5 jours/semaine)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Dermal	NOAEL	Équivalent à OCDE 410	3750 mg/kg bw/jour	Généraux	Aucun effet systémique néfaste	4 semaines (tous les jours)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 453	1402 mg/m³ air	Généraux	Aucun effet	107 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine) - 109 semaines (6h/jour, 5	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)		Observation des humains		Système nerveux central	Somnolence, vertiges		Humain	Étude de littérature

Conclusion

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

AGC FIX-IN TU (-T)

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

xylène

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à la méthode B.10 de l'UE	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à la méthode B.19 de l'UE	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale

éthylbenzène

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale

butane-1-ol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 476	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois (V79)	Aucun effet	Valeur expérimentale

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 472	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Positif	Autres	Souris (cellule de lymphome L5178Y)		Valeur expérimentale

2-métylpropane-1-ol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale
Négatif	OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)		Valeur expérimentale

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)		Valeur expérimentale
Négatif	Équivalent à OCDE 479	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale

acétate de n-butyle

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale
Négatif	OCDE 473	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois (V79)		Valeur expérimentale

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale

GLASS UNLIMITED

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

AGC FIX-IN TU (-T)

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

xylène

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 478		Souris (masculin/féminin)		Valeur expérimentale

éthylbenzène

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 486	6 h	Souris (masculin/féminin)		Valeur expérimentale
Négatif	OCDE 474	48 h	Souris (mâle)		Valeur expérimentale

butane-1-ol

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 474		Souris (masculin/féminin)		Valeur expérimentale

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Test d'aberration chromosomique		Souris (mâle)		Valeur expérimentale

2-métylpropane-1-ol

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 474		Souris (masculin/féminin)		Valeur expérimentale

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 475	48 h	Rat (masculin/féminin)		Valeur expérimentale
Négatif	Équivalent à OCDE 478	8 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Souris (mâle)		Valeur expérimentale
Négatif	Équivalent à OCDE 478		Rat (mâle)		Valeur expérimentale
Négatif	Équivalent à OCDE 479	20 h - 22 h	Souris (femelle)		Valeur expérimentale
Positif	Équivalent à OCDE 479	20 h - 22 h	Souris (mâle)		Valeur expérimentale

acétate de n-butyle

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 474		Souris (masculin/féminin)		Read-across

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 475	4 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Généraux	Valeur expérimentale

Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

AGC FIX-IN TU (-T)

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

xylène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Oral	Niveau de dose	Équivalent à la méthode B.32 de l'UE	≥ 500 mg/kg bw/jour	103 semaines (5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

éthylbenzène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 453	250 ppm	104 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Oral	NOAEL	OCDE 453	15 mg/kg/j - 100 mg/kg/j	104 semaines (tous les jours)	Rat (masculin/fémini	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
	NOAEL	Équivalent à OCDE 451	≥ 500 mg/kg bw/jour	103 semaines (5 jours/semaine)	Souris (masculin/fémini			Valeur expérimentale

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Dermal	NOAEL	Équivalent à OCDE 451	0.05 ml	102 semaines (3 fois/semaine)	Souris (mâle)	Aucun effet	Généraux	Valeur expérimentale

Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

AGC FIX-IN TU (-T)

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

xylène

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	100 ppm	15 jours (6h/jour)	Rat (masculin/fémin	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEC	OCDE 414	500 ppm	15 jours (6h/jour)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEC (P)	EPA OPPTS 870.3800	≥ 500 ppm	70 jours (6h/jour)	Rat (masculin/fémin	Aucun effet		Valeur expérimentale

éthylbenzène

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC	OCDE 414	500 ppm	15 jours (gestation, tous les jours)	Rat (femelle)	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEC	OCDE 414	500 ppm	15 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEC (P/F1/F2)	OCDE 416	500 ppm	70 jours (6h/jour)	Rat (masculin/fémin	Aucun effet		Valeur expérimentale
	NOAEC (P)	Équivalent à OCDE 415	1000 ppm	2 semaine(s)	Rat (masculin/fémin	Aucun effet		Valeur expérimentale

butane-1-ol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL		1454 mg/kg bw/jour	20 jour(s)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEL		1454 mg/kg bw/jour	20 jour(s)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL (P)		18.5 mg/l air	20 jours (7h/jour)	Rat (masculin/fémin	Aucun effet		Valeur expérimentale

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	OCDE 414	> 540 mg/kg/j	6 jours (gestation, tous les jours) - 15 jours (gestation, tous les jours)	Rat (femelle)	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEL	OCDE 414	180 mg/kg bw/jour	6 jours (gestation, tous les jours) - 15 jours (gestation, tous les jours)	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOEL	OCDE 416	750 mg/kg bw/jour	238 jour(s)	Rat (masculin/fémin	Aucun effet		Valeur expérimentale

2-métylpropane-1-ol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	OCDE 414	10 mg/l air	6 jours (gestation, tous les jours) - 15 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL (F2)	EPA OPPTS 870.3800	≥ 7.5 mg/l air	> 10 semaine(s)	Rat (masculin/fémin	Aucun effet		Valeur expérimentale

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC	OCDE 414	≥ 364 ppm	10 jour(s)	Rat			Valeur expérimentale
	NOAEL	OCDE 414	1000 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Rat			Valeur expérimentale
	LOAEL	OCDE 414	1500 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Rat (masculin/fémin	Embryotoxicité		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL		3000 mg/kg bw/jour	70 jour(s) - 90 jour(s)	Rat (mâle)			Valeur expérimentale
	NOAEL		1500 mg/kg bw/jour	21 semaine(s)	Rat (femelle)			Valeur expérimentale
	NOAEL	OCDE 421	≥ 494 mg/kg bw/jour		Rat (masculin/fémin			Valeur expérimentale

acétate de n-butyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	LOAEC	Équivalent à OCDE 414	1500 ppm		Rat	Poids corporel, poids des organes, consommation d'aliments		Valeur expérimentale
	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	1500 ppm		Lapin			Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEC	OCDE 416	2000 ppm	> 90 jour(s)	Rat (masculin/fémin	Aucun effet		Valeur expérimentale

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL (P/F1)	Équivalent à OCDE 414	23900 mg/m³ air	20 jours (gestation, tous les jours)	Rat (femelle)	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEC (P/F1)	Équivalent à OCDE 416	≥ 20000 mg/m³ air	13 semaines (6h/jour, 7 jours/semaine)	Rat (masculin/fémin in)	Aucun effet	Généraux	Valeur expérimentale
	NOAEL (F1)	Équivalent à OCDE 421	24700 mg/m³ air	8 semaines (6h/jour, 7 jours/semaine) - 11 semaines (6h/jour, 7 jours/semaine)	Rat (masculin/fémin in)	Aucun effet	Généraux	Valeur expérimentale

AGC GLASS UNLIMITED

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Toxicité autres effets

AGC FIX-IN TU (-T)

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

2-métylpropane-1-ol

Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
NOAEL	Directive 82-7 F	≥ 7.5 mg/l air		Aucun effet	13 semaines (tous les jours, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
LOEL	EPA OTS 798.6050	4.5 mg/l air			6 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
LOEL	EPA OTS 798.6050	1500 ppm		Hypoactivité	6 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
				Photoirritation	6 h	Lapin (femelle)	Valeur expérimentale

acétate de n-butyle

Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
NOEC	EPA OTS 798.6050	1500 ppm		Hypoactivité	6 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
NOAEC	EPA OTS 798.6050	500 ppm		aucun effet neurotoxique	13 semaine(s)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

AGC FIX-IN TU (-T)

Eruption/dermatite.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

AGC FIX-IN TU (-T)

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

xylène

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	2.6 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Létal
Toxicité aiguë crustacés	CE50		3.82 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système à courant	Eau douce (non salée)	Read-across
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	4.36 mg/l	73 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOEC		> 1.3 mg/l	56 jour(s)	Oncorhynchus mykiss	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Létal
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	US EPA	1.17 mg/l	7 jour(s)	Ceriodaphnia dubia		Eau douce (non salée)	Read-across; Reproduction

éthylbenzène

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	4.2 mg/l	96 h	Salmo gairdneri	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	US EPA	1.8 mg/l - 2.4 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	US EPA	5.4 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Nombre de cellules
Toxicité chronique poissons	ChV	ECOSAR v1.00	1.13 mg/l	30 jour(s)	Pisces			QSAR
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	US EPA	0.96 mg/l	7 jour(s)	Ceriodaphnia dubia	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	600 mg/l	30 minutes	Boue activée			Valeur expérimentale

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
Toxicité macro-organismes du sol	CL50	OCDE 207	0.042 mg/cm² - 0.053 mg/cm²	48 h	Eisenia fetida	Valeur expérimentale

GLASS UNLIMITED

butane-1-ol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	1376 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	1328 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	225 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	4.1 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	DIN 38412-8	4390 mg/l	17 h	Pseudomonas putida	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	2.3 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	Équivalent à OCDE 202	1.1 mg/l - 2.8 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	EPA 660/3 - 75/009	> 11 mg/l	72 h	Scenedesmus sp.	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	NOEC	EPA 660/3 - 75/009	4.2 mg/l	72 h	Scenedesmus sp.	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité chronique poissons								Dispense de données
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	Équivalent à OCDE 211	0.3 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	IC50		> 100 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale

2-métylpropane-1-ol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Autres	1430 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	ASTM	1100 mg/l	48 h	Daphnia pulex	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	593 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	NOEC	OCDE 201	< 53 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	Autres	20 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité micro-organismes aquatiques	IC50	Autres	> 1000 mg/l	16 h		Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	6.1 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	2.9 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	1.4 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP

AGC GLASS UNLIMITED

acétate de n-butyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Équivalent à OCDE 203	18 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	Autres	44 mg/l	48 h	Daphnia sp.	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	Autres	674.7 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	NOEC	Autres	200 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	23 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	Read-across

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
Toxicité plantes terrestres	CE50	Équivalent à OCDE 208	> 1000 mg/kg sol dw	14 jour(s)	Lactuca sativa	Valeur expérimentale

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	10 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	4.5 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	3.1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique poissons	NOEL	OCDE 204	2.6 mg/l	14 jour(s)	Pimephales promelas	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEL	OCDE 211	2.6 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50		15 mg/l - 41 mg/l	40 h	Tetrahymena pyriformis		Eau douce (non salée)	QSAR; Concentration nominale

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

xylène

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301 : Biodégradabilité facile	100 %	12 jour(s)	Valeur expérimentale

éthylbenzène

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
ISO 14593	70 % - 80 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Période de demi-valeur sol (t1/2 sol)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
	3 jour(s) - 10 jour(s)		Étude de littérature

butane-1-ol

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
Autres	92 %; Consommation d'O2	20 jour(s)	Valeur expérimentale

GLASS UNLIMITED

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F : Essai de respirométrie manométrique	5 %; Consommation d'O2	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.91	6.44 h	500000 /cm³	Valeur calculée

Période de demi-valeur eau (t1/2 eau)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
OCDE 111 : Hydrolyse en fonction du pH	86 h; pH = 7		Valeur expérimentale

2-métylpropane-1-ol

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301D : Essai en flacon fermé	70 % - 80 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
SRC AOP v1.91	56 h	500000 /cm³	Valeur calculée

Période de demi-valeur sol (t1/2 sol)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
	2.4 jour(s) - 11.3 jour(s)		

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F : Essai de respirométrie manométrique	0 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

acétate de n-butyle

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301D : Essai en flacon fermé	83 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	3.3 jour(s)	500000 /cm³	Valeur expérimentale

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F : Essai de respirométrie manométrique	77.05 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Conclusion

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

AGC FIX-IN TU (-T)

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

xylène

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		7 - 26	8 semaine(s)	Oncorhynchus mykiss	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		3.2	20 °C	Conclusion par analogie

éthylbenzène

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF	Autres	1 - 2.4	6 semaine(s)	Oncorhynchus kisutch	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Méthode A.8 de l'UE		3.6	20 °C	Valeur expérimentale

butane-1-ol

BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF	BCFWIN	3.16			Valeur calculée

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		1	25 °C	Valeur expérimentale

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF	Autres	31; Poids frais			Valeur estimative

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		2.64 - 3.78	25 °C	Valeur expérimentale

2-métylpropane-1-ol

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		1	25 °C	Expérience pratique/observation

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.00	26 - 18000			QSAR

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		3.1 - 4.7	25 °C	Valeur expérimentale

AGC GLASS UNLIMITED

acétate de n-butyle

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		15.3			Valeur calculée

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		2.3	25 °C	Données d'essai

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF	BCFWIN	10 - 2500			Valeur calculée

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

Conclusion

Contient (un/des) composant(s) bioaccumulable(s)

12.4. Mobilité dans le sol

éthylbenzène

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	PCKOCWIN v1.66	2.71	QSAR

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
0.00843 atm m³/mol		25 °C		Valeur expérimentale

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau I	99.45 %		0.05 %	0.05 %	0.45 %	Valeur calculée

butane-1-ol

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	PCKOCWIN v1.66	0.388	Valeur calculée

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
0.0539 Pa.m³/mol				Valeur calculée

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau I	27.07 %		0.04 %	0.04 %	72.85 %	Valeur calculée

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	2.65	QSAR

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau III	0 %		1.9 %	84.3 %	13.8 %	Valeur calculée

2-métylpropane-1-ol

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v1.66	0.31	Valeur calculée

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
1.012 atm m³/mol	SRC HENRYWIN v3.10	25 °C		Valeur calculée

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau I	32.02 %		0.03 %	0.03 %	67.92 %	Valeur calculée

acétate de n-butyle

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	1.268 - 1.844	QSAR

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
28.5 Pa.m³/mol		25 °C		Valeur expérimentale

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Koc	PCKOCWIN v1.66	60.7 - 229.2	Valeur calculée
log Koc	PCKOCWIN v1.66	1.783 - 2.36	Valeur calculée

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau III	93.02 %		0.81 %	0.34 %	5.83 %	Valeur calculée

Conclusion

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

AGC GLASS UNLIMITED

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

AGC FIX-IN TU (-T)

Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) nº 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

xylène

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

butane-1-ol

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

acétate de n-butyle

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014.
Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).
08 01 11* (déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis: déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Recycler/réutiliser. Incinérer sous surveillance avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

13.1.3 Emballages

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).
15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	Matières apparentées aux peintures

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	30
Classe	3
Code de classification	F1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	163
Dispositions spéciales	367
Dispositions spéciales	650
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Chemin de fer (RID)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	Matières apparentées aux peintures

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	30
Classe	3
Code de classification	F1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	163
Dispositions spéciales	367
Dispositions spéciales	650
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	Matières apparentées aux peintures

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
Code de classification	F1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	163
Dispositions spéciales	367
Dispositions spéciales	650
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Mer (IMDG/IMSBC)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	paint related material

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3

14.5. Dangers pour l'environnement

AGC GLASS UNLIMITED

Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	163
Dispositions spéciales	223
Dispositions spéciales	367
Dispositions spéciales	955
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet, basé sur les informations disponibles

Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	Paint related material

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	A3
Dispositions spéciales	A72
Dispositions spéciales	A192
quantités limitées: quantité nette max. par emballage	10 L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
32 %	Calculé
432 g/l	

Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle (Directive 98/24/CE, 2000/39/CE et 2009/161/UE)

Nom de produit	Résorption dermale
Éthylbenzène	Peau
Xylène, isomeres mixtes, purs	Peau

Normes européennes de potabilité d'eau (Directive 98/83/CE)

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Paramètre	Valeur paramétrique	Note	Référence
Épichlorhydrine	0,1 µg/l		Figurant à l'annexe I, partie B, de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
· éthylbenzène · butane-1-ol · produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) · 2-métylpropane-1-ol · solvant naphta aromatique lourd (pétrole) · acétate de n-butyle · solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F;	1. Ne peuvent être utilisés: — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:

	b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1.	— s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304.4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes: a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1 er décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1 er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1 er décembre 2010.6. Au plus tard le 1 er juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public.7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 communiquent, pour le 1 er décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.»
· xylène · éthylbenzène · butane-1-ol · 2-métylpropane-1-ol · solvant naphta aromatique lourd (pétrole) · acétate de n-butyle · solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, de ce règlement.	1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme: — les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration, — la neige et le givre artificiels, — les coussins "péteurs", — les bombes à serpentins, — les excréments factices, — les mirlitons, — les paillettes et les mousses décoratives, — les toiles d'araignée artificielles, — les boules puantes.2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante: "Usage réservé aux utilisateurs professionnels."3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil.4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.

AGC GLASS UNLIMITED

Législation nationale Belgique

AGC FIX-IN TU (-T)

Aucun renseignement disponible

xylène

Résorption peau	Xylène, isomères mixtes, purs; D; La mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.

éthylbenzène

Résorption peau	Ethylbenzène; D; La mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.

butane-1-ol

Résorption peau	Alcool n-butylique; D; La mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.

Législation nationale Pays-Bas

AGC FIX-IN TU (-T)

Identification des déchets (Pays-Bas)	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03
Waterbezwaarlijkheid	Z (2)

xylène

Huidopname (wettelijk)	Xyleen (o-,m- en p-isomeren); H
SZW - Lijst van voor de voortplanting giftige stoffen (ontwikkeling)	xyleen; 2; Susceptible de nuire au foetus.

éthylbenzène

Huidopname (wettelijk)	Ethylbenzeen; H

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

SZW - Lijst van kankerverwekkende stoffen	(complexe) aardolie- en steenkoolderivaten; Figure sur la liste SZW des substances cancérogènes
SZW - Lijst van mutagene stoffen	(complexe) aardolie- en steenkoolderivaten; Figure sur la liste SZW des substances mutagènes

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

SZW - Lijst van kankerverwekkende stoffen	(complexe) aardolie- en steenkoolderivaten; Figure sur la liste SZW des substances cancérogènes
SZW - Lijst van mutagene stoffen	(complexe) aardolie- en steenkoolderivaten; Figure sur la liste SZW des substances mutagènes

Législation nationale France

AGC FIX-IN TU (-T)

Aucun renseignement disponible

xylène

Risque de pénétration percutanée	Xylènes, isomères mixtes, purs; PP

éthylbenzène

Risque de pénétration percutanée	Ethylbenzène; PP

Législation nationale Allemagne

AGC FIX-IN TU (-T)

WGK	2; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)

xylène

TA-Luft	5.2.5; I

éthylbenzène

TA-Luft	5.2.5; I
TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	Ethylbenzol; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
Hautresorptive Stoffe	Ethylbenzol; H; Hautresorptiv

butane-1-ol

TA-Luft	5.2.5
TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	Butan-1-ol; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

TA-Luft	5.2.5; I

2-métylpropane-1-ol

TA-Luft	5.2.5
TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	2-Methylpropan-1-ol; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

TA-Luft	5.2.5; I

acétate de n-butyle

TA-Luft	5.2.5; I
TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	n-Butylacetat; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

TA-Luft	5.2.5; I

Législation nationale UK

AGC FIX-IN TU (-T)

Aucun renseignement disponible

xylène

Skin absorption	Xylene, o-,m-,p- or mixed isomers; Sk

éthylbenzène

Skin absorption	Ethylbenzene; Sk

butane-1-ol

Skin absorption	Butan-1-ol; Sk

Autres données pertinentes

AGC FIX-IN TU (-T)

AGC GLASS UNLIMITED

Aucun renseignement disponible

xylène

TLV - Carcinogen	Xylene (all isomers); A4
CIRC - classification	3; Xylenes

éthylbenzène

CIRC - classification	2B; Ethylbenzene
TLV - Carcinogen	Ethyl benzene; A3

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Skin absorption	Kerosene/Jet fuels, as total hydrocarbon vapor; Skin; Danger of cutaneous absorption
TLV - Carcinogen	Kerosene/Jet fuels, as total hydrocarbon vapor; A3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (oreilles (dommage à l'ouïe)) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AGC GLASS UNLIMITED

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
ErC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Limites de concentration spécifiques CLP

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	C ≥ 5%	Eye Irrit. 2; H319	CLP Annexe VI (ATP 0)
	C ≥ 5 %	Skin Irrit. 2; H315	CLP Annexe VI (ATP 0)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de

sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour une utilisation au sein de l'Union Européenne, de la Suisse, de l'Islande, de la Norvège et du Lichtenstein. Elle peut être consultée dans d'autres pays, dans lesquels la législation locale relative à la conception des fiches de données de sécurité aura prépondérance. Il est de votre obligation de vérifier et d'appliquer cette législation locale. L'utilisation de cette fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG et/ou dans les conditions générales de la société BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. Sa distribution et sa reproduction sont limitées. Consultez les conditions du contrat susmentionné pour de plus amples informations.